

DÉLIBÉRATION N° 89/10-06 – CREATION D'UN DEMI-POSTE ADMINISTRATIF A LA M.J.C.

Monsieur REMY, rapporteur, indique à l'Assemblée que la M.J.C. propose actuellement à ses 800 adhérents près de 30 activités différentes qui s'adressent à la fois aux jeunes et aux adultes.

De nombreux bénévoles s'impliquent dans l'animation, en complément du rôle du directeur qui assure la gestion et le fonctionnement de l'établissement. Mais le Conseil d'Administration souhaite un renforcement des effectifs pour assurer le bon déroulement des activités et des manifestations, et pour faire face aux tâches administratives qui en découlent.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 25 voix pour et 4 contre :*

- de donner son accord pour la création d'un demi-poste d'agent de bureau dactylographe à compter du 1er Novembre 1989, dont la rémunération sera assurée par la M.J.C.,*
- d'accorder une subvention de 9 000 F pour le financement de ce poste en 1989,*
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 1989.*